



Urgence sanitaire, urgence sociale et artistique : exigeons des réponses immédiates du gouvernement !

Les mesures de confinement annoncées au fil des jours pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus ont immédiatement des conséquences terribles sur le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma et sur les salariés qui travaillent dans ces secteurs. Tout indique que les mesures de restriction sur les lieux recevant du public vont encore se durcir au fur et à mesure de l'avancée de l'épidémie et qu'elles seront relativement durables.

Les spectacles s'annulent les uns après les autres, partout et sans notion de jauge, de nombreux lieux ferment. Les artistes et techniciens intermittents du spectacle perdent actuellement des contrats à un rythme qui s'accélère chaque jour.

Des techniciens intermittents de l'audiovisuel sont envoyés au front pour des reportages, sans bénéficier des mêmes mesures de protection que leurs collègues permanents.

Des mesures s'imposent de toute urgence :

- Mise en place d'un fonds d'urgence pour indemniser les entreprises et les salariés victimes d'annulations quels qu'en soient les motifs juridiques,
- Modification temporaire des décrets sur l'assurance chômage, notamment pour prolonger les droits en cours, voire prolonger la période de référence, jusqu'à la reprise de l'activité à son niveau d'avant la crise.

Nous avons déjà interpellé le ministère de la culture lundi 2 mars pour demander la mise en place de ces mesures.

Comme sur les retraites, le gouvernement n'apporte aucune réponse concrète à ce jour.

Pour obtenir sans délai ces mesures du gouvernement, nous appelons tous les professionnels du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel à se rassembler devant le ministère de la Culture à Paris et devant les DRAC partout en France le 12 mars à 12h.

La crise sanitaire n'efface pas les autres causes de mobilisation ni ne suspend le mouvement en cours contre la réforme des retraites dont les salariés de nos secteurs feront gravement les frais.

Paris, le 9/03/2020